

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur A. VITAL**  
Direction de l'Urbanisme – A.A.T.L. – D.U.  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/175477, 04/PFD/175605,  
04/PFD/175928 ,04/PFD/175937  
N/réf. : AVL/CC/BXL-7.17, 7.25, 7.26, 7.27 /s. 395  
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Placement de dispositifs publicitaires de type MUPI dans le cadre de l'aménagement des stations Cyclocity.  
*(Dossiers traités par F. Guillan-Suarez)*

Nous avons reçu, en dates des 4, 6 et 31 juillet derniers, 4 demandes relatives au placement de dispositifs publicitaires de type MUPI dans le cadre de l'aménagement des stations Cyclocity.

Bien que ces demandes aient été mises à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 9 août dernier, leur examen a été postposé à une séance ultérieure dans l'attente de pouvoir procéder à un traitement groupé de toutes les demandes ayant le même objet et requérant l'avis de la CRMS (zone de protection ou proximité de biens classés). Quatre nouvelles demandes du même type sont en effet parvenues, depuis, à la Commission.

Après contact avec vos services et confirmation que toutes les demandes (8 au total) concernant le placement de MUPI « cyclocity » avaient bel et bien été envoyées à la Commission, nous vous confirmons que celles-ci seront inscrites à l'ordre du jour de la séance du 23 août prochain et que les avis s'y rapportant vous seront envoyés dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

Copie à : A.A.T.L. – D.U. : Monsieur Albert Goffart